*À Monsieur le Sénateur Paul-Toussaint PARIGI*

*Sénat*

*Casier de la Poste 15, rue de Vaugirard 75291 Paris 06*

***Non au projet de loi sur la fin de vie.***

Monsieur le Sénateur,

Je vous adresse cette lettre en tant que citoyen(ne) de votre circonscription, préoccupé(e) par la proposition de loi concernant la fin de vie, actuellement en discussion devant le Parlement.

Pour plus d’une raison, légiférer sur ce sujet me semble dangereux car en adoptant une telle loi c’est un grave basculement civilisationnel que vous favoriserez.

N’oubliez pas ! l’exhortation de Papa Francescu lors de la messe du 15 décembre au Casone à Ajaccio nous invitant :

***« À accompagner tout le monde, en particulier les jeunes* *et les personnes âgées, sagesse d’un peuple »*.**

Sous couvert de dignité, cette nouvelle proposition de loi est une véritable atteinte à la dignité humaine.

Comme vous le savez, plusieurs amendements visant à renforcer les protections ont été rejetés en commission des affaires sociales de l’Assemblée Nationale et ceci accroît mes craintes.

Parmi eux, l’amendement AS1015 du député Juvin, qui proposait de s’assurer que le demandeur ne subisse *« aucune pression, qu’elle soit financière, sociale ou provenant de son entourage »*, a été écarté.

L'amendement AS994, visant à vérifier que le discernement du demandeur n’est *« pas altéré »*, n’a pas été retenu. Le député Valletoux a proposé l’amendement AS1110 pour punir toute personne incitante autrui à demander la mort par pression ou influence indue, mais celui-ci a également été rejeté.

L'amendement AS97 du député Hetzel, qui souhaitait garantir la liberté de conscience des soignants, a été refusé.

Je souhaite que vous puissiez entendre mes inquiétudes et mon opposition à cette proposition de loi, motivées par les raisons suivantes :

* *-* Derrière ce mot d’aide à mourir, c’est bien un projet de loi sur l’euthanasie et le suicide assisté.
* - Il existe un interdit fondateur de ne pas donner la mort. Cet interdit fonde notre démocratie et
* Notre relation aux autres.
* - Donner la mort n’est pas un soin ; Plutôt que de donner la mort, il faut accompagner la vie
* Jusqu’au bout.
* -Le choix de mourir sera-t-il vraiment libre ? Combien de personnes malades ou âgées où
* Handicapées, prendront leur décision motivée par le sentiment d’être de trop et de peser sur la
* Société ?
* - Comment imposer ce geste au personnel médical dont la vocation est de soigner et de ne pas
* Provoquer la mort comme ils en ont fait le serment ?
* - Les médecins et leurs équipes soignantes sont eux-mêmes en souffrance, dans des hôpitaux sous tension.
* Auront-ils toujours la force intérieure et les moyens humains pour choisir entre un accompagnement dans une démarche palliative des patients et de leurs proches, et une solution radicale ?
* *-* La formation au soin palliatif devrait être obligatoire dans le cursus de formation de tous les médecins et non pas optionnelle.
* - Promouvoir le soin palliatif est urgent et essentiel mais le plan décennal prévu est beaucoup trop long pour parer au manque de services et de lits de soins palliatifs, alors que dans le même temps il y aurait déjà la possibilité de donner la mort. Y aurait-il vraiment possibilité de choix dans la prise en charge de la douleur pour les patients ?
* *-*  Aujourd’hui encadré, ce droit à mourir sera inévitablement étendu, comme le montre l’expérience des autres pays. Il ne faut pas ouvrir la boite de Pandore.
* Cette proposition de loi ne respecte pas le droit de chaque individu à une fin de vie digne et sereine.
*
* Je vous encourage vivement à prendre en compte les opinions des experts en soins palliatifs, des médecins et infirmier(e)s. Il est crucial que cette proposition de loi, en l’état, soit rejeté.
* Pour conclure j’attire votre attention sur le témoignage d’une jeune femme, atteinte d’une grave maladie chronique qui l’empêche de boire et de manger : « Quand on souffre, on se sent seul et les gens autour de nous se sentent impuissants.
* ***« Ils ont tort. Ils ne sont pas impuissants parce que juste prendre la main, juste être présent, ça fait quelque chose. Il faut vraiment qu’ils le sachent ! »***
* Au moment où vous devrez faire des choix, pensez à préserver notre modèle de civilisation qui a toujours cherché à aider les plus fragiles, pas à les éliminer.
* Nous n’avons pas besoin d’une « aide active à mourir », mais plus que jamais d’une aide active à vivre !
* En vous remerciant pour votre attention à cette lettre et en espérant que ma voix, ainsi que celles de nombreux autres citoyens inquiets, sera entendue, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma haute considération.